

Cabinet du Maire

Mairie de Montpellier
1 Place Francis Ponge
34064 Montpellier Cedex 2
Téléphone 04.67 34.70.00
Fax 04.67.64.15.81
E-mail : helene.mandroux@ville-montpellier.fr

Montpellier, 05/01/2010
Réf. HM/CA/AZ/CK/ map

Lettre : D201000008cab

Monsieur Nicolas SARKOZY
Président de la République
Palais de L'Élysée
55 Faubourg St Honoré
75008 PARIS

Objet : Ouverture du mariage et de l'adoption aux couples homosexuels.

Monsieur le Président,

Le 14 novembre dernier à Montpellier, j'ai lancé l'Appel de Montpellier en faveur de l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples homosexuels. Il s'agissait d'une cérémonie qui s'est tenue sur une place publique, devant la préfecture, en présence d'une nombreuse assistance et à l'occasion du 10^e anniversaire du PACS, le pacte civil de solidarité.

Pour la circonstance, j'étais entourée de nombreux maires dont mon collègue M. Patrick BLOCHE, député-maire qui fut le rapporteur de la loi créant le PACS. Depuis, plus d'une soixantaine de maires ont signé l'Appel de Montpellier.

La Ville de Montpellier a également mis en ligne un site Internet dédié (www.lappeldemontpellier.fr) qui a recueilli à ce jour plus de 7200 signatures de particuliers.

Pourquoi avoir lancé cet Appel de Montpellier ?

Parce que je suis, comme beaucoup d'autres, convaincue que la loi doit évoluer. Le PACS s'est imposé naturellement à l'opinion. Il y a dix ans, la France a ouvert la voie. Aujourd'hui, elle a pris du retard sur des pays comme l'Afrique-du-Sud, le Canada ou certains états américains ainsi que sur plusieurs pays européens qui n'ont pas hésité à ouvrir le mariage aux couples de même sexe.

C'est tout le sens de l'Appel de Montpellier. Il a été lancé en dehors de toute considération morale, philosophique ou religieuse mais au nom de l'égalité des droits. Devenue maire en 2004, j'avais déjà décidé de célébrer des cérémonies civiles de PACS.

Au nom de cette égalité, je considère qu'il faut avoir le même accès au mariage, au PACS ou encore à l'union libre. Or, la législation ne permet toujours pas, aujourd'hui, la même liberté de choix pour tous.

Lors de la campagne présidentielle, votre position sur le sujet était ambiguë. Vous vous déclariez alors « *opposé au mariage homosexuel et à l'adoption d'enfants par des couples homosexuels* ». Puis, vous ajoutiez : « *Je suis parfaitement hostile à toute forme de discrimination. Les homosexuels ne doivent pas en subir* ».

Pour ma part, je pense que – comme l'a dit le président François MITTERRAND en 1982 en défendant la loi sur la dépénalisation de l'homosexualité en France – « *aucune discrimination ne doit être faite en raison de la nature des mœurs* ».

La société évolue. Même dans les cercles réputés les plus fermés. Ces dernières semaines nous le montrent. Aux Etats-Unis, les électeurs de Houston ont choisi de porter à la tête de la quatrième plus grande ville du pays Madame Annise PARKER, assurant son homosexualité.

De même, Gareth THOMAS, un des plus grands joueurs de rugby du Pays-de-Galles et ancien joueur du Stade Toulousain, a révélé récemment son homosexualité à un quotidien britannique.

L'Appel de Montpellier ne remet nullement en cause les valeurs de la famille. Au contraire, il élargit son socle et l'applique à la réalité plurielle de la famille dans la société d'aujourd'hui. Une proposition de loi pour le mariage homosexuel a été déposée en janvier 2008 par le député Patrick BLOCHE. Depuis, elle n'a jamais été inscrite à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée Nationale. J'espère que les parlementaires ne tarderont pas à s'en saisir. En parallèle, je nourris l'espoir que l'actuel gouvernement sorte des schémas de pensée trop archaïques et fasse preuve de courage politique.

Je vous demande tout simplement, au-delà des clivages politiques, de prendre les dispositions qui s'imposent afin que nous puissions donner une suite inscrite dans la loi à l'Appel de Montpellier.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très respectueux.

Madame le Maire

Hélène MANDROUX